

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2025 – 028

**Objet : Acquisition d'un système anti-intrusion pour le nouveau groupe scolaire René Cassin**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-8,

**Considérant** que la Commune souhaite protéger son nouveau groupe scolaire René Cassin de toute intrusion ;

**Considérant** la demande de devis pour l'achat du matériel anti-intrusion auprès de l'entreprise SECURITAS TECHNOLOGY ;

**Considérant** le devis fourni par l'entreprise SECURITAS TECHNOLOGY pour un montant de 38 514,00 € HT, soit 46 216,80 € TTC, incluant la fourniture du matériel et les frais d'installation.

## D É C I D E

**ARTICLE 1 :** De conclure un contrat pour l'installation d'un système anti-intrusion avec l'entreprise SECURITAS TECHNOLOGY, Agence Auvergne Rhône-Alpes, situé ZA Les Glaisins – 8 avenue du Pré Closet, 74490 ANNECY-LE-VIEUX.

**ARTICLE 2 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise retenue.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 8 avril 2024,

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le  
publié ou notifié le



